

Compte Rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2011

L'an deux mil onze, le trente et un mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 22 mars 2011

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Anne DOUADY (procuration à Damien TOURLONNIAS), Marie-Louise CHRISTOPHEL (procuration à Catherine DUPONT), Véronique MENZEL (procuration à Pierre BOISSELIER,

Secrétaire de séance : Patrick BARTCZAK

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 24 Février 2011.

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2011 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 - Budget Communal (n°17/2011)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2010, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Solde d'exécution de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|----------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Investissement | -73 533,73 € | | 179 255,07 € | 105 721,34 € |
| Fonctionnement | 443 836,45 € | 265 000,00 € | 167 743,71 € | 346 580,16 € |
| TOTAL | 370 302,72 € | 265 000,00 € | 346 998,78 € | 452 301,50 € |

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2010 du Budget Communal.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 - Budget Eau & Assainissement (n°18/2011)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2010, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Solde d'exécution de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|----------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Investissement | 31 857,23 € | | 7 090,86 € | 38 948,09 € |
| Fonctionnement | 164 465,28 € | 0,00 € | 4 878,73 € | 169 344,01 € |
| TOTAL | 196 322,51 € | | 11 969,59 € | 208 292,10 € |

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2010 du Budget Eau & Assainissement.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 - Budget Régie des Remontées Mécaniques (n°19/2011)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques de l'exercice 2010, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Solde d'exécution de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|----------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Investissement | -75 756,76 € | | 42 697,83€ | -33 058,93 € |
| Fonctionnement | -113 162,12 € | 0,00 € | 78 590,56 € | -34 571,56 € |
| TOTAL | -188 918,88 € | 0,00 € | 121 288,39 € | -67 630,49 € |

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2010 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2010 au Budget Communal 2011 (n°20/2011)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2010, présente un excédent de fonctionnement de 346 580,16 € (soit 178 836,45 € d'excédent antérieur reporté et 167 743,71 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 100 000,00€ en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2010 au Budget Eau et Assainissement 2011 (n°21/2011)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2010, présente un excédent d'exploitation de 169 344,01 € (soit 164 465,28 € d'excédent antérieur reporté et 4 878,73 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire d'affectation en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. L'intégralité du résultat d'exploitation sera reportée au 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section d'exploitation.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2010 au Budget Régie des Remontées Mécaniques 2011 (n°22/2011)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2010, présente un déficit d'exploitation de 34 571,56 € (soit 113 162,12 € de déficit antérieur reporté et 78 590,56 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que l'affectation en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement est sans objet pour 2011. L'intégralité du résultat d'exploitation sera reporté au compte 002 « Déficit des exercices antérieurs reporté » de la section d'exploitation.

➤ **Taux d'imposition 2011 (n°23/2011)**

Il propose pour 2011, le maintien des taux d'imposition du fait notamment des hausses du prix de l'eau et de l'assainissement qui vont être nécessaires.

| Taxes | Taux 2010 Communaux | Taux 2011 Communaux |
|------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Habitation | 13.10% | 13.10% |
| Foncier bâti | 28.88% | 28.88% |
| Foncier non bâti | 100.00% | 100.00% |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que les taux d'imposition resteront identiques à ceux de 2010.

➤ **Subvention de la Régie des Remontées Mécaniques (n°24/2011)**

Monsieur le Maire rappelle les débats budgétaires des séances précédentes et de la présente séance.

Il expose qu'une subvention d'exploitation est inscrite au 657364, pour un montant total de 149 600 € sur le Budget Communal au profit de la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire. Le fractionnement des versements de la subvention se fera en fonction des besoins de la Régie. Monsieur le Maire est chargé de déterminer la fréquence des versements et le montant de ceux-ci dans la limite de l'enveloppe attribuée.

➤ Budgets 2011

Monsieur le Maire présente les Budgets Primitifs 2011 :

✓ De la Commune.

Suite aux éléments transmis lors des séances de travail aux membres du conseil et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Patrick BARTCZAK propose de voter le budget de l'eau avant le budget communal du fait du débat concernant une potentielle subvention de la commune au budget de l'eau et de l'assainissement pour le financement des travaux d'investissement à venir.

L'ensemble du conseil étant favorable à cette requête le débat sur le budget de l'eau est ouvert.

✓ de la Régie de l'eau et de l'assainissement.

Suite aux éléments transmis lors des séances de travail aux membres du conseil et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci sans subvention communale.

Il rappelle les débats du mois dernier et les arguments qu'il avait avancés :

- il ne souhaite pas que l'impôt communal subventionne le budget de l'eau, ce qui reviendrait indirectement à aider, grâce à l'impôt, les gros consommateurs d'eau et les personnes qui ne surveillent pas leur consommation.
- Les 3 subventions de 200 000 € chacune, sur les trois prochaines années, amputeraient d'autant la capacité d'investissement de la commune qui serait obligée d'emprunter (en lieu et place du budget de l'eau).
- Ces subventions n'ont qu'un impact modéré sur la limitation de l'augmentation du prix du m³, puisque les simulations présentent un prix de 6.67 €/m³ sans aide de la commune et 5.51 €/m³ avec les 600 000 € de subvention.
- Le CCAS pourrait prévoir un dispositif d'aide pour les personnes qui rencontreraient des difficultés pour payer leur eau du fait de l'augmentation importante du prix du m³.

Mme DUPONT souligne qu'il y a de plus en plus de gens en difficulté : constat fait lors des commissions CCAS. De plus, ces personnes sont rarement celles qui font le plus attention à leur consommation d'eau. L'aide sera donc très difficile à mettre en place de manière juste et objective.

Monsieur le Maire souligne que l'aide au paiement des factures EDF n'est pas systématiquement accordée par le CCAS et que de même celle de l'eau pourrait être soumise à des critères définis.

Monsieur MARO souligne que lors des prochains débats sur le prix de l'eau, il souhaiterait qu'une proposition soit étudiée avec un système de tranches permettant aux petits consommateurs de bénéficier d'un prix du m³ inférieur, aux plus gros consommateurs.

Monsieur le Maire et les membres de l'assemblée confirme que cette solution est une piste à étudier, sachant qu'elle engendrera de fait, une tranche supérieure (pour les gros consommateurs), avec un tarif au m³ encore plus important que celui annoncé dans les estimations.

Monsieur MONNOT souligne que d'une part, la décision de ne pas subventionner le budget de l'eau n'enferme pas le conseil pour autant pour les années 2012 et 2013. La question pourra toujours être soulevée à nouveau lors des prochains budgets.

Enfin, lors des prochains votes pour la réalisation de certains investissements communaux, chaque conseiller devra se faire une idée précise de la pertinence et de la priorité de ces investissements face aux travaux nécessaires dans le budget de l'eau. Des arbitrages

politiques pourront alors peut-être être faits et ainsi économiser de l'argent pour une future subvention.

Monsieur le Maire présente donc au vote le budget de l'eau et de l'assainissement 2011 sans subvention d'investissement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour et 5 voix contre, d'accepter la proposition budgétaire 2011 pour l'eau et l'assainissement faite par le Maire.

✓ **De la Commune** (suite)

Monsieur le Maire présente alors à nouveau au vote le budget communal 2011, sans subvention d'investissement à l'eau et l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour et 5 voix contre, d'accepter la proposition budgétaire 2011 du budget communal faite par le Maire.

✓ **de la Régie des Remontées Mécaniques.**

Suite aux éléments transmis lors des séances de travail aux membres du conseil et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition budgétaire 2011 du budget des Remontées Mécaniques faite par le Maire.

III) Travaux

➤ **Demande de subvention – Aménagement de sécurité carrefour des Vials (n°25/2011)**

Monsieur TOURLONNIAS présente le projet d'aménagement de sécurité du carrefour du chemin des Vials et du CD30 suite aux dernières orientations prises lors de la réunion de travail du 10 mars dernier.

L'estimatif des travaux s'élève à 32 001,90 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet et de lancer l'opération dès que le dossier de subvention aura été accordé,
- De solliciter une subvention de 40% du coût des travaux, auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.

Il est souligné que nous n'avons plus reçu de remarques concernant le dispositif, et ce depuis plusieurs mois.

➤ **Demande de subvention pour travaux d'investissement sur la voirie communale – Programme 2011 (n°26/2011)**

Monsieur le Maire expose que les enrobés du chemin du Bec Margains doivent être rénovés entièrement. Dans le cadre du contrat de territoire une subvention de 5 578€ soit 80% d'une dépense subventionnable de 6 972.50€ peut-être accordée.

Il est proposé de retenir ces travaux pour la présentation du dossier de subvention :

- Chemin du Bec Margain estimés à 50 791,70 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter, auprès du Conseil Général, une subvention pour ce dossier de travaux de voirie 2011, dans le cadre du contrat de territoire.

➤ **Marché public aménagement de la Chourère (n°27/2011)**

Monsieur le Maire expose que le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du cheminement piétonnier de la Chourère est prêt à être lancé.

Suite à une dernière réunion avec les riverains, il semble qu'un problème se présente concernant l'implantation des bornes lumineuses. Monsieur Patrick BARTCZAK relate les échanges lors de l'entretien avec les riverains, qui n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

Dans le cadre de l'appel d'offres les entreprises seront donc invitées à proposer des variantes pour régler le problème de l'éclairage qui ne pourra être installé là où il était initialement prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer le marché de travaux pour l'aménagement du chemin de la Chourère dans la limite des sommes prévues au BP 2011.

➤ **Marché à bons de commandes – travaux de Voirie Réseaux Divers (n°28/2011)**

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été lancé pour un marché à bons de commandes de 1 200 000 €HT maximum, sur 4 ans, pour la réalisation de travaux de VRD dans le cadre des budgets de la commune et de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ledit marché avec l'entreprise dont il jugera l'offre économiquement la plus avantageuse.

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ **Régie des Remontées Mécaniques**

Monsieur ALLAN expose que la station a été ouverte 28 jours cette saison et qu'elle a généré 36 860 € de recettes. Il est à noter que ces recettes couvrent à peine les frais d'ouverture de la station (électricité, personnel et une partie de la production de neige artificielle). Les frais d'entretien ne sont eux pas couverts.

Concernant le Funiculaire, il rappelle que le plan d'évacuation avait été approuvé par les services de l'État l'an dernier. Il a été, aujourd'hui même, mis en application lors d'un exercice. Une classe de l'école de Saint Hilaire, les agents des services techniques communaux et les agents de la régie (permanents et saisonniers) ont tous participé à cet entraînement. Il s'est par ailleurs avéré opérationnel même si quelques aménagements à la marge pourront venir le compléter.

Cet exercice sera renouvelé chaque année, à l'avenir.

✓ *Eau et assainissement*

Le Maire informe l'assemblée que le cabinet NICOT a été retenu pour le marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande pour les futurs travaux de réseaux. Il signera prochainement le marché.

➤ **Réseaux d'eau potable et d'assainissement des établissements de soins –
rétrocession à la commune (n°29/2011)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°11/2009 et 6/2011 par lesquelles le Conseil Municipal l'avait autorisé à négocier la rétrocession à la commune des installations qui lui étaient nécessaires, à savoir :

- la station d'épuration du Pré Lacour
- la source Poirier
- le petit bassin
- une partie des réseaux d'eau potable
- une partie des réseaux d'assainissement

Suite aux derniers échanges avec la Préfecture et les propriétaires des établissements, il semble que la commune devra reprendre l'ensemble des réseaux (même les parties non nécessaires et abandonnées). En effet, ces parties de réseaux non nécessaires au fonctionnement de la commune présentent un risque sanitaire et public, d'autant qu'ils ont été vandalisés. Ils devront absolument être neutralisés.

De même, il semble que la commune devra assumer les charges d'entretien des réseaux de l'ASGC et ce depuis le 1^{er} janvier 2011. En contre partie, les propriétaires s'engagent à prendre en charge 100% de l'évacuation des boues (au lieu de 40%) et à nous permettre de facturer leurs anciens clients (SDH, Solid'action et Maison ATTAL) depuis le dernier relevé et donc depuis la dernière facturation que leurs services avaient établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire, en complément des délibérations susnommées, à reprendre non plus une partie des réseaux d'eau potable et d'assainissement de l'ASGC mais l'intégralité des réseaux d'eau et d'assainissement de celle-ci. Il est entendu que cette reprise ne se fera qu'à la condition que la commune puisse neutraliser toutes les portions qu'elle jugera seule, dangereuses ou inutiles.

IV) Personnel

➤ **Renouvellement convention médecine professionnelle avec le CDG38
(Centre de Gestion de l'Isère) (n°30/2011)**

Monsieur le Maire rappelle que c'est le service Médecine Professionnel du Centre de Gestion (CDG) de l'Isère qui assure le suivi médical des agents de la collectivité.

La convention actuelle arrivant à échéance, le CDG propose de renouveler celle-ci.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention avec le service Médecine Professionnel du CDG de l'Isère.

➤ **Recrutement au poste d'accueil et réorganisation du service administratif**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Isabelle SAINTHÉRANT a demandé sa mutation à Saint Bernard du Touvet. Il a été décidé de réorganiser le service administratif afin de pouvoir proposer à Céline BOIS un poste permanent : celle-ci était en remplacement d'un agent en congés parental puis en disponibilité, depuis près de 3 ans.

Un recrutement sur le poste d'accueil toujours vacant du fait de la disponibilité de l'agent titulaire a été lancé. Nous avons reçu beaucoup de candidatures et organisé des rendez-vous avec 15 d'entre eux. Nous espérons une embauche courant de semaine prochaine.

Pour l'essentiel des changements dans l'organisation :

- Céline conservera l'urbanisme et le cimetière mais prendra en charge la Régie des Remontées Mécaniques,
- Magali conservera ses tâches liées à l'administration générale et à la gestion du personnel mais prendra en charge la comptabilité Mairie et la gestion de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement,
- L'agent d'accueil reprendra en plus des tâches courantes liées à l'accueil, le fichier population, la gestion des élections et la gestion administrative du CCAS (hors compta).

V) Administration Générale

➤ **Modification du nombre d'Adjoints au Maire (n°31/2011)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°115/2008 portant création d'un 4^{ème} poste d'Adjoint et que Monsieur MARO a souhaité démissionner de ses fonctions de 4^{ème} Adjoint délégué aux travaux. Il est à noter que sa démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier notifié le 7 mars 2011.

Il est donc nécessaire soit de le remplacer sur le poste de 4^{ème} Adjoint, soit de modifier le nombre d'Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le nombre d'Adjoints au Maire sera réduit à 3 à compter de ce jour.

Il est à noter que les indemnités du Maire et des 3 premiers Adjoints resteront inchangées conformément à la délibération n°74/2010.

VI) Urbanisme

➤ **PLU**

Une deuxième réunion sur le règlement de zonage a eu lieu lundi 14 mars dernier. La prochaine réunion de travail du 28 avril, sera consacrée au règlement de zonage.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

Monsieur MONNOT expose que les travaux de la cantine devraient débiter le 27 juin prochain. La logistique nécessaire sera mise en place pour l'organisation de pique-nique pour les enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'ouverture des plis de l'appel d'offres des travaux a eu lieu hier. Les offres semblent dépasser l'estimation de 20%. A suivre.

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget communal a été voté une participation au SISCO de 310 000 € en attendant de connaître le montant exact de celle-ci qui sera voté courant avril par le SISCO.

➤ PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

La présentation des 3 PCS du plateau aura lieu à Saint Pancrasse, le Jeudi 21 Avril 2011, à 20h00, dans la salle polyvalente de Saint Pancrasse.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Mercredi 13 avril 2011 à 20h30.***

La séance est levée à 22h00.